



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT,

Le 3 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/14 -

Date de la convocation municipale : 28 mai 2020

OBJET :

Désignation de deux délégués pour représenter la commune au SIVU du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR – Virginie BOCCA - MM. Jean de PALEVILLE - Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Alain BROUSSE – Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2019/14 du 10/04/2019, a été adopté le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare les Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon de Provence, Mallemort, Miramas, Péliissanne, Rognac, Saint Chamas, Salon de Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, ce syndicat étant chargé de l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau centre hospitalier sur le territoire.

Par arrêté du 23 juillet 2019, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a autorisé la création de ce SIVU.

Conformément à l'article 5 des statuts approuvés par délibération du Conseil Municipal n° 2019/15 du 10/04/2019, il convient suite aux élections municipales de 2020, de procéder à l'élection de deux délégués titulaires qui représenteront la commune au sein du comité syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu à scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 25121-21,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/14 du 10/04/2019 relative à la création du SIVU-CHPS,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/15 du 10/04/2019 relative à l'approbation du projet de statuts du SIVU-CHPS,
Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
Vu l'article 5 des statuts du SIVU-CHPS,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précité et en avoir délibéré :

- Désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

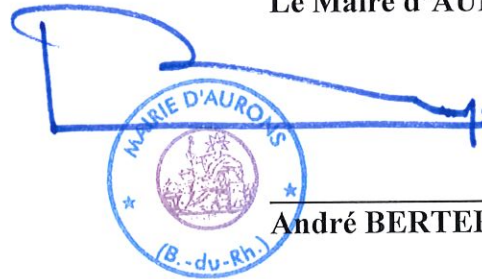
Monsieur André BERTERO, Maire de la commune

Monsieur Alain BROUSSE, Conseiller Municipal

pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre Hospitalier du Pays Salonais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS



André BERTERO